

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 novembre 2024 à 19 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de TANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. NOLOT Philippe, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

ETAIENT PRESENTS : M. NOLOT Philippe – M. DURAND Christophe - Mme MEGY Marie-Claude – M. RIOST Lionel - Mme DAGONNEAU Céline – M. GOFFIN Christophe - Mme MORLET Béatrice – M. LATRASSE David – Mme GAUJOUR Frédérique – Mme VIODÉ Françoise – Mme COUSIN Hélène – Mme FONTAINE Valérie - Mme LAGUIGNER Carole – M. ARNAUD Cyrille

ETAIT ABSENT : M. THOULET Alain

Madame MEGY Marie-Claude est désignée secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1 – Restitution caution de loyer

- ❖ Suite au départ du locataire, Monsieur BOULOT Loïc, du logement communal situé au-dessus de la Mairie, un état des lieux a été réalisé le 18 novembre 2024 et les lieux ont été laissés dans un état satisfaisant, le Maire propose de procéder à la restitution de la caution versée soit le montant de 367 €.

↳ **Le conseil municipal approuve la restitution de cette caution.**

- ❖ Suite au décès de Monsieur LECLAIRE François le 14 octobre 2024, occupant le local situé au 22 bis rue des fossés Sud, un état des lieux a été réalisé le 1^{er} novembre 2024, les lieux ont été laissés dans un état satisfaisant, il faut donc procéder à la restitution de la caution versée soit le montant de 240 €.

↳ **Le conseil municipal approuve la restitution de cette caution.**

2 – Bail de location

🌟 Bail de location logement T3 n°5 à la résidence LEJOUR

Monsieur DESMAZAURES Nathan et Madame TEIXEIRA Flora sont intéressés pour louer le logement vacant situé à la Résidence LEJOUR et remplissent les conditions nécessaires pour ce logement.

↳ **Le conseil municipal décide de leur louer ce logement et fixe le loyer à 408 €.**

3 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable 2023

Le service public d'eau potable dessert 4239 habitants. Le nombre d'abonnés est de 3978 dont 523 sur TANNAY.

La consommation moyenne par abonné est de 81,58 m³. (77,33 m³ en 2022)

Le SIAEP a prélevé sur les ressources en eau : 708 910 m³ (en hausse de + 0,77 % par rapport à 2022)

Volume mis en distribution : 693 160 m³

Volume consommé autorisé : 403 242 m³

Consommations comptabilisées : 324 507 m³

Consommation sans comptage estimée : 45 951 m³

Volume de service : 32 784 m³

Pertes : 289 918 m³

Le volume d'achat d'eaux traitées au SIAEP des Vaux du Beuvron fut de 876 m³.

Les volumes vendus aux abonnés s'élèvent à 324 507 m³. Le linéaire du réseau de canalisations est de 256 kilomètres.

Le prix de l'abonnement de l'eau est fixé à 84,48 €/an au 1^{er} janvier 2024, la part proportionnelle est fixée à 2,06 €/m³ et la redevance de pollution domestique est fixée à 0,22 €/m³. La consommation d'un ménage de référence pour 120 m³/an est de 377,77 € soit une hausse de + 1,4 %.

Les recettes de vente d'eau aux usagers s'élèvent à 971 524,36 € (soit une hausse de + 4,56 %)

En 2023, il y a eu 37 prélèvements de microbiologie qui ont été réalisés avec un taux de conformité de 100 % et 37 prélèvements avec les paramètres physico-chimiques effectués avec un taux de conformité de 94,6 % (2 prélèvements non conformes).

Le rendement du réseau d'eau de distribution est de 46,8 %. L'indice linéaire de consommation est de 4,49 %. L'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,9 m³/jour/km. L'indice linéaire des pertes en réseau est de 3,1m³/jour/km.

Au cours des 5 dernières années, 9,29 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,73 %.

L'indice global d'avancement de protection de la ressource en eau est de 80%.

Les branchements en plomb changés en 2023 sont au nombre de 33, le nombre total restants en plomb s'élève à 957.

Pour 2023, la durée d'extinction de la dette est de 8,5 ans.

Le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 2,28 %.

Le montant financier HT des travaux engagés durant l'année 2023 est de 228 984 €, le montant des subventions est de 12 274 €.

L'état de la dette au 31 décembre 2023 est de 869 796,36 €, le montant remboursé durant l'exercice s'élève à 76 357,98 €. La dotation aux amortissements a été de 210 486 €.

Le programme de travaux de renouvellement de réseaux est fixé pour 2024 à 2 741 760 €

↳ **Le conseil municipal approuve le rapport présenté.**

4 – Dossier DETR : isolation thermique école

Afin de procéder à des économies d'énergies dans le bâtiment de l'école maternelle, il a été demandé des devis pour un abaissement des plafonds et une isolation des allèges de fenêtres.

- L'entreprise SARL THOUL & WICZ de Coulanges sur Yonne a établi un devis estimé à 31 868,92 € TTC.
- L'entreprise RIET Xavier de Clamecy soumet un devis estimé à 16 086,82 € TTC (avec l'option incluse)

↳ **Le conseil municipal accepte le devis proposé par l'entreprise RIET et charge le Maire de solliciter une subvention DETR pour réaliser ces travaux.**

5 – Personnel communal

Afin de continuer le service d'entretien dans certains bâtiments communaux, il est nécessaire de souscrire un contrat de travail avec Madame DEVILLIERS Marie-Reine pour une durée de travail de 12h/ semaine pour une durée d'un an.

↳ **Le conseil municipal décide de souscrire un contrat de travail selon les modalités énoncées.**

6 – Devis travaux

☀ Installation de radiateurs

A la résidence LEJOUR, les logements 6, 7 et 8 rencontrent de gros problèmes de chauffage. Afin de pallier à ces dysfonctionnements récurrents, un devis a été demandé à l'entreprise PIEUX de Flez-Cuzy pour l'installation de radiateurs chaleur douce. Le coût total est de 7579,52 € TTC.

↳ **Le conseil municipal décide de réaliser ces travaux et de retenir le devis présenté.**

☀ Elagage platanes

Des travaux d'élagage pour l'ensemble des platanes situés avenue de la Fringale sont nécessaires et notamment pour l'accès à la fibre pour certains riverains, un devis est proposé par l'entreprise ETA LAGUIGNER Christophe d'Amazy pour un montant de 10 350 € TTC.

↳ **Le conseil municipal décide d'accepter le devis proposé.**

☀ Rénovation portes d'église

Pour rénover les portes d'entrée de l'église, un devis a été établi par LM DÉCO de Villiers sur Yonne et s'élève à 2640 € TTC.

↳ **Le conseil municipal décide d'approuver le devis proposé.**

7 – Questions diverses

❖ Columbarium au cimetière

L'actuel columbarium est presque complet, il devient nécessaire d'acquérir un nouveau columbarium.

↳ **Le conseil municipal approuve cette décision, des devis seront demandés.**

❖ Constitution de servitude

Afin de régulariser l'emplacement d'une borne incendie située sur une propriété privée, une constitution de servitudes devra être établie chez un notaire.

↳ **Le conseil municipal accepte la création de servitudes d'accès au profit de la commune.**

❖ Création d'un cheminement piéton sur la RD 34

↳ **Le conseil municipal décide de concrétiser ce projet en réalisant un chemin piéton uniquement sur la RD 34 entre la commune d'Amazy et l'entrée de TANNAY et non plus sur la partie longeant la RD 119. Une étude préliminaire a été réalisée par l'agence technique départementale Nièvre Ingénierie pour cet aménagement, le coût total avait été estimé à 226 556,16 € TTC. Afin de réaliser ce nouveau projet, le conseil charge le Maire de demander les subventions nécessaires et notamment un dossier DETR.**

❖ Travaux Gendarmerie

Dans le cadre de la réhabilitation de la gendarmerie aux normes B12, plusieurs travaux doivent être réalisés, notamment la réalisation d'une clôture d'enceinte renforcée, l'installation d'une alarme, l'automatisation des portails, l'aménagement de barreaudage aux fenêtres des locaux de services, la réfection de l'électricité et l'installation de chauffage dans la cellule de dégrisement.

↳ **Le conseil municipal prend acte de l'ensemble de ces travaux, des devis sont en cours.**

❖ Création d'une régie de dépenses

↳ **Le conseil municipal décide la création d'une régie de dépenses pour faciliter le paiement d'achat par internet ou d'équipements divers avec le paiement par carte bancaire.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Philippe NOLOT

La secrétaire de séance,
Marie-Claude MEGY